

## Bulletin de soutien 2018

### Aujourd'hui, l'Europe a besoin de nous !

Soutenir la Fondation Robert Schuman, c'est lui permettre de rebondir, de trouver la force et les idées de s'adapter aux nouveaux défis.

**Pour cela, nous avons besoin de votre soutien !**

### Je soutiens la Fondation Robert Schuman et je réduis mon impôt au titre de 2018

- 100 €       150 €       500 €       1 000 €  
 5 000 €       10 000 €       15 000 €       autre montant .....€

Exemples de dons et calcul de la déduction fiscale (IR/ISF/IS)

Montant de votre don	Coût réel après déduction de 66% au titre de l'impôt sur le revenu	Coût réel après déduction de 75% au titre de l'impôt sur la fortune	Coût réel après déduction de 60% au titre de l'impôt sur les sociétés
100 €	34 €	25 €	40 €
150 €	51 €	37,50 €	60 €
500 €	170 €	125 €	200 €
1 000 €	340 €	250 €	400 €
5 000 €	1 700 €	1 250 €	2 000 €
10 000 €	3 400 €	2 500 €	4 000 €
15 000 €	5 100 €	3 750 €	6 000 €
Autre montant	Déduction 66%	Déduction 75%	Déduction 60%

**A titre personnel**

**Au titre de l'entreprise :** .....

Destinataire du reçu fiscal : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Date : ..... Signature :

par chèque à l'ordre de la **Fondation Robert Schuman**

par virement bancaire daté du .....

au profit du compte de la Fondation Robert Schuman

IBAN : FR76 3006 6109 3100 0106 2490 112

BIC : CMCIFRPP

par paypal

par carte bancaire



 contribution en ligne sécurisée

<http://www.robert-schuman.eu/fr/soutenez-nous/>

## Régime fiscal de votre don

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 18 février 1992, la Fondation Robert Schuman peut recevoir des **dons** des particuliers et des entreprises.

A ce titre, les **contribuables** bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de leur montant dans la limite de 20% du revenu imposable (art. 200 C.G.I.).

Les particuliers assujettis à l'impôt sur la fortune immobilière peuvent, dans la limite de 50 000 €, déduire 75% du montant de leur don (art. 978 C.G.I.).

Les **entreprises** assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés bénéficient d'une réduction d'impôt de 60%, dans la limite de 0,5% de leur chiffre d'affaires (art. 238 bis C.G.I.).

### Votre contact :

Cécile ANTONINI, responsable du secrétariat administratif et financier

[c.antonini@robert-schuman.eu](mailto:c.antonini@robert-schuman.eu)

01 53 63 15 96

### Bulletin à renvoyer à :

Fondation Robert Schuman - 29, boulevard Raspail - 75007 PARIS

Créée en 1991, reconnue d'utilité publique, la Fondation Robert Schuman est le centre de recherche de référence sur l'Union européenne et ses politiques. Elle enrichit et stimule les décisions européennes par la qualité de ses recherches, de ses publications et des événements qu'elle organise. Elle apporte une aide concrète aux décideurs. Etablie à Paris et à Bruxelles, disposant de correspondants partout en Europe, la Fondation Robert Schuman fonctionne en réseau avec les principaux think-tanks européens et mondiaux.